

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 297

4 avril 2005

SOMMAIRE

Aqua, Sicav, Luxembourg	14254	Jet Lux S.A., Ettelbrück	14241
ARGRE, Argenta Réassurances S.A., Luxembourg	14246	Kenny S.A., Luxembourg	14225
Arnas Trading, S.à r.l., Luxembourg	14220	Litoprint S.A.H., Luxembourg	14256
Bankpyme Strategic Funds Sicav, Luxembourg ..	14253	Maroma S.C.I., Esch-sur-Alzette	14233
Beim Laange Veit, S.à r.l., Echternach	14248	Optique Claude Bley, S.à r.l., Wiltz	14209
CVC Capital Partners (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	14234	Orion Sicav, Luxembourg	14254
Demeter, Sicav, Luxembourg	14253	Patrimoine Invest, Sicav, Luxembourg	14255
Eurofund'91, Sicav, Luxembourg	14252	Prestige Luxembourg, Sicav, Luxembourg	14250
European Fashion Department S.A., Luxembourg	14210	Prestige Luxembourg, Sicav, Luxembourg	14251
Feuillard S.A., Luxembourg	14212	Publi Europe S.A., Strassen	14253
G.B.N., Global Business Network S.A., Luxembourg	14252	Sasha Maritime S.A., Luxembourg	14247
Generalpart, Sicav, Luxembourg	14256	Société de Participations Silver S.A., Luxembourg	14226
Gevapan Invest Holding S.A., Strassen	14251	Stellar Europe Holdings S.A., Strassen	14255
Helios, Sicav, Luxembourg	14254	Stonearch S.A., Luxembourg	14232
Hera Sicav, Luxembourg	14252	Strategic Global Investment, Sicav, Luxembourg ..	14249
Holdex ITC S.A., Weiswampach	14210	Thiel Logistik AG, Grevenmacher	14248
Holdex ITC S.A., Weiswampach	14212	Uni-Global, Sicav, Luxembourg	14250
Immolux S.A., Luxembourg	14231	Universal (EU), S.à r.l., Luxembourg	14242
Investment Pask S.A., Luxembourg	14247	View Properties, S.à r.l., Luxembourg	14214
		Wactrans Luxembourg, S.à r.l., Pétange	14213
		WSP Investment S.A.H., Strassen	14251

OPTIQUE CLAUDE BLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 15, rue des Tondeurs.

R. C. Luxembourg B 102.691.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 23 novembre 2004, réf. DSO-AW00156, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Diekirch, le 15 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

OPTIQUE CLAUDE BLEY, S.à r.l.

Signature

(903986.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 décembre 2004.

EUROPEAN FASHION DEPARTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.708.

Conseil d'administration depuis le 27 décembre 2004:

- M^e Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, président;
- M^e Denis Lenfant, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire;
- Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant à B-6780 Messancy, 13, rue Beau Site.

Commissaire:

- Monsieur Sébastien Kopp, comptable, demeurant à B-6750 Musson, 24, rue de la Corne au Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN FASHION DEPARTMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001732.3/255/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

HOLDEX ITC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 49, route de Clervaux.
R. C. Luxembourg B 105.070.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1. La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, (P.O Box 116), Road Town, Tortola,

ici représentée par Monsieur Marcel Bormann, administrateur de sociétés, demeurant à Wiltz, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 juillet 2004,

2. La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway, (P.O Box 116), Road Town, Tortola,

ici représentée par Monsieur Marcel Bormann, administrateur de sociétés, demeurant à Wiltz, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 juillet 2004,

lesquelles procurations ont fait l'objet de deux actes de dépôt reçus par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 28 octobre 2004.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HOLDEX ITC S.A.

Cette société aura son siège social à Weiswampach.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 2. La société a pour objet l'importation et l'exportation de matériaux de construction, ainsi que leur gestion et leur production, l'importation et l'exportation dans l'automobile, la chimie, l'alimentation et la technologie des télécommunications, l'agence et la promotion immobilière.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000.-) euros, représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310.-) euros chacune.

Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Art. 4. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, avec ou sans limitation de pouvoirs, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Il est révocable en tout temps par l'assemblée générale. Le commissaire sortant est rééligible.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 18 heures au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés les comparants déclarent souscrire les cent (100) actions comme suit:

1) La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT LIMITED, prédite, cinquante actions	50
2) La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES LIMITED, prédite, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000.-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante (1.450.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se sont déclarés dûment convoqués et après délibération ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Léon-Pierre Casier, administrateur de sociétés, demeurant à B-4800 Verviers, 254, avenue E. Cordonnier,

b) Monsieur Stéphane De Buck Van Overstraeten administrateur de sociétés, demeurant à B-1320 Tourinnes-la-Grosse, 9, rue du Moulin,

c) Monsieur Jean-Pierre Casier, administrateur de sociétés, demeurant à B-9000 Gent, 94, Rabostraat.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale.

2) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire la société FIDOM S.à r.l., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, Ilôt du Château.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

3) L'adresse du siège social est fixée à L-9991 Weiswampach, 49, route de Clervaux.

4) Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué, Monsieur Léon-Pierre Casier, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bormann, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 17 décembre 2004, vol. 429, fol. 79, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2004.

U. Tholl.

(904312.3/232/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2004.

HOLDEX ITC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 49, route de Clervaux.

R. C. Luxembourg B 105.070.

Aujourd'hui, le 16 décembre 2004 s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme HOLDEX ITC S.A., savoir:

a) Monsieur Léon-Pierre Casier, administrateur de sociétés, demeurant à B-4800 Verviers, 254, avenue E. Cordonnier,

b) Monsieur Stéphane De Buck Van Overstraeten administrateur de sociétés, demeurant à B-1320 Tourinnes-la-Grosse, 9, rue du Moulin,

c) Monsieur Jean-Pierre Casier, administrateur de sociétés, demeurant à B-9000 Gent, 94, Rabostraat.

A l'unanimité des voix ils ont nommé administrateur-délégué, Monsieur Léon-Pierre Casier, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Fait à Weiswampach, le 16 décembre 2004.

Signé: L.-P. Casier, J.-P. Casier, S. De Buck Van Overstraeten.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2004, réf. DSO-AX00141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2004.

U. Tholl.

(904313.2/232/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 décembre 2004.

FEUILLARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 87.059.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01477, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(004537.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

WACTRANS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 105.051.

STATUTS

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu

1) Monsieur Abdeslam Wakkach, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc), le 14 mai 1956, domicilié au 10 rue de la Loire F- 57160 Moulins les Metz.

2) Monsieur Jacques Dewig, administrateur de sociétés, né à Algrange (France), le 13 mai 1958, domicilié au 5 rue de la mairie F-57330 Onrange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- Les transports routiers nationaux et internationaux: service de transport de marchandises pour le compte d'autrui, affrètement, location de véhicules avec et sans chauffeurs et le négoce de véhicules, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement au secteur du transport routier de marchandises.

- Toutes prestations liées au stockage et à la logistique

- La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toute mesure de contrôle et surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de: WACTRANS LUXEMBOURG S.à r.l. société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Pétange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée, elle commencera au 1^{er} janvier 2005.

Art. 6. Le capital de la société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par les associés:

Soixante-dix (70) parts sociales par Monsieur Abdeslam Wakkach, préqualifié.

Trente (30) parts sociales par Monsieur Jacques Dewig, préqualifié.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12 500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité des dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égale au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera au 1^{er} janvier 2005 pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Frais de constitution

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, sont mis à sa charge en raison de sa constitution et s'élève à la somme de 1.020 euros.

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes

1. Est nommé gérant, Monsieur Abdeslam Wakkach, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4751 Pétange, 165a, rte de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Wakkach, J. Dewig, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2004, vol. 904, fol. 15, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 décembre 2004.

G. d'Huart.

(106503.3/207/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

VIEW PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.985.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the seventh of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

1.- The company GP HOLDING COMPANY S.à r.l., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under the number 69.920, here represented by Mrs Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 1, 2004.

2.- The company POND PROPERTIES, LLC, having its registered office at Delaware 19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, (United States of America), here represented by Mrs Sabine Hinz, pre-named, by virtue of a proxy given on December 1, 2004.

The said proxies signed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. The above named parties and all persons and entities who may become partners in future (collectively, the «Partners»), hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles (the «Company»).

Art. 2. The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the «TMK Shares») of KOEN PROPERTIES TMK, a Japan tokutei mokuteki kaisha (KOEN TMK) and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (such activities collectively, the «Activities»), (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by KOEN TMK of specified bonds to SHINSEI BANK, LIMITED, and

its successors and assigns (collectively, the «Bondholder»), (iii) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

Art. 3. The Company shall (i) not commingle its assets with those of any affiliate, (ii) not guarantee or become obligated for the debts of any other entity or hold out its credit or assets as being available to satisfy the obligations of others, (iii) not acquire obligations or securities of any equity owner or holder of beneficial interests in such person, (iv) not pledge or collateralize its assets for the benefit of any person other than Bondholder or make any loans or advances to any person other than as permitted under the Bond Terms and Conditions (as defined hereinafter), (v) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations, (vi) not incur any indebtedness other than as permitted under the Bond Terms and Conditions, (vii) keep books, records, accounts, financial statements, stationery, invoices and checks and prepare tax returns which are separate and apart from those of any other person, (viii) comply with all of the limitations on powers and separateness requirements set forth in these Articles of Incorporation, (ix) hold itself out as a person separate and distinct from each other person, conduct its business in its own name and correct any known misunderstanding regarding its separate identity, (x) pay its own liabilities out of its own funds and make reasonable payments in respect of shared office space, (xi) maintain a sufficient number of employees, if any, and/or agents in light of its contemplated business operations and (xii) observe all applicable corporate or company formalities in all material respects.

Art. 4. The Company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

Art. 5. The Company's denomination shall be VIEW PROPERTIES S.à r.l.

Art. 6. The registered office is situated in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the Partners in extraordinary general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 7. The Company's corporate capital is set at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD), represented by two hundred (200) shares of one hundred US Dollars (100.- USD) each.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable between the Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the share capital.

Notwithstanding the foregoing, at any time prior to the payment in full of all obligations of KOEN TMK to Bondholder in connection with (i) that certain Specified Bond Purchase Agreement, dated on or about December 17, 2004, by and between KOEN TMK and Bondholder (the «Specified Bond Purchase Agreement»), pursuant to which Bondholder has agreed to purchase and KOEN TMK has agreed to issue certain specified bonds (which specified bonds, for the avoidance of doubt, shall include any additional specified bonds issued pursuant to the terms thereof), (ii) the Terms and Conditions to the Specified Bond attached to the Specified Bond Purchase Agreement (the «Bond Terms and Conditions») and (iii) the other Transaction Documents (as defined in the Bond Terms and Conditions, the «Bond Transaction Documents»), any Company shares held by the Partner known as POND PROPERTIES, LLC as of the date of incorporation of the Company may not be transferred to any other person (including any other Partner) without the unanimous approval of all Partners.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company.

Art. 11. The Company is administered by one or several managers, not necessarily Partners, appointed by the Partners.

In dealing with third parties, the manager or managers have most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with the Company's object other than the items specified in Article 13 herein.

Written resolutions signed by the manager or managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one manager is appointed, each manager can bind the Company by his sole signature.

Art. 12. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Notwithstanding any other term or provision of these articles or any other document governing the formation, management or operation of the Company, at any time prior to the payment in full of all obligations of KOEN TMK to Bondholder in connection with (i) the Specified Bond Purchase Agreement, (ii) the Bond Terms and Conditions and (iii) the Bond Transaction Documents, the unanimous affirmative vote of all the Partners of the Company in all instances shall be required with respect to the following matters (collectively referred to as the «Unanimous Vote Approval Items»):

(a) causing or filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise causing, instituting or consenting to any Insolvency Event (as such term is defined in the Bond Terms and Conditions, an «Insolvency Event»);

(b) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company;

(c) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or for all or any substantial part of its assets;

(d) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the assets of the Company;

(e) becoming unable to pay debts generally as such debts become due or admitting to a creditor the inability to pay debts generally;

(f) consolidating or merging the Company with or into any other person;

(g) dissolving, reorganizing or liquidating the Company;

(h) selling any of the Company's assets except as permitted in the Bond Transaction Documents, or the Company's acquiring all or substantially all of the assets of the business of any other person;

(i) engaging the Company in any business except for those business activities set forth herein;

(j) borrowing or issuing debt which is prohibited under the terms of any of the Bond Transaction Documents;

(k) (i) guaranteeing or incurring any obligation for the debts of any other entity or holding out its credit or assets as being available to satisfy the obligations of others; (ii) acquiring obligations or securities of any equity owner or holder or beneficial interests in such person; and (iii) pledging or collaterally assigning its assets for the benefit of any person other than Bondholder or making any loans or advances to any person other than as expressly permitted under the Bond Transaction Documents;

(l) approving a restructuring or reorganization plan for the Company;

(m) making or approving of any distributions of dividends prohibited under the Bond Terms and Conditions;

(n) causing or permitting KOEN TMK to hire any employees;

(o) amending, restating, revising or otherwise modifying Article 2, Article 3, Article 8, Article 9 or this Article 13 of these Articles of Incorporation; or

(p) exercising voting rights or any other rights under applicable laws in respect to the shares in KOEN TMK which (i) would have the effect that KOEN TMK no longer remains a Single Purpose Entity (as defined in the Bond Terms and Conditions), (ii) approve or ratify any Significant Action (as defined in the Bond Terms and Conditions) with respect to KOEN TMK or (iii) would have the effect that further directors are appointed in KOEN TMK apart from the independent director or have the effect of changing or modifying the rights or qualifications of the independent director of KOEN TMK.

Art. 14. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 15. Each year on the 31st of December, the books are closed and the managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 16. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance may be used freely by the Partners.

Interim dividends may be distributed by the managers by observing the terms and conditions under the law and these articles.

Art. 18. At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners. The powers and remuneration of such liquidators will also be determined by the Partners.

Art. 19. The Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Declaration

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Companies Act of 18 September 1933 are satisfied.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-mentioned parties have subscribed for the shares as follows:

1.- The company GP HOLDING COMPANY S.à r.l., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, one hundred and ninety-nine shares.	199
2.- The company POND PROPERTIES, LLC, having its registered office at Delaware 19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, (United States of America), one share.	1
Total: two hundred shares.	200

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of twenty thousand United States Dollars (20,000.- USD) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2005.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 15,037.59 EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named partners took the following resolutions:

1. The company is to have three managers.
2. The following persons are appointed as managers:
 - Mr James Quille, general manager LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES SICAF, born in London, (United Kingdom), on the 24th of February 1951, residing in London SW31LA, 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, (United Kingdom);
 - Mrs Julie Mossong, company secretary, born in Wirksworth, (United Kingdom), on the 30th of April 1965, residing in L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
 - Mr Alexander Jeffrey, Chief Financial Officer, born in Sheffield, (United Kingdom), on the 11th June 1966, residing London SW31LA, 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, (United Kingdom).
- 3.- The company PricewaterhouseCoopers, with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B number 65.477), is appointed as auditors.
- 4.- The mandates of the managers and the auditor shall be valid until the date of the annual general meeting approving the financial statements of 2005.
5. The registered office is to be situated in Luxembourg at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société GP HOLDING COMPANY S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.920, ici représentée par Madame Sabine Hinz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 1^{er} décembre 2004.

2.- La société POND PROPERTIES, LLC, ayant son siège social à Delaware 19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, (Etats-Unis d'Amérique), ici représentée par Madame Sabine Hinz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 1^{er} décembre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite (ensemble, les «Associés»), une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. Le seul et unique objet de la Société, et la nature des affaires à mener ou promouvoir par la Société, est (i) d'acquérir, être propriétaire de, détenir, ou acheter, vendre ou disposer des actions (the «Actions TMK») de KOEN PROPERTIES TMK, une tokutei mokuteki kaisha (KOEN TMK), exercer les droits de vote liés au Actions TMK ainsi

qu'exercer tous les droits appartenant à un détenteur d'Action TMK, (prises collectivement, les «Activités»), (ii) délivrer, exécuter des documents signés liés à l'émission par KOEN TMK d'obligations spécifiques à SHINSEI BANK, LIMITED, et ses successeurs et cessionnaires (collectivement, les «Obligataires»), (iii) exécuter tout acte annexe à ce qui précède. La Société n'entreprendra aucune affaire non liée à ce qui précède et n'aura aucun actif non lié à ce qui précède.

Art. 3. La Société (i) ne mélangera pas ses actifs avec ceux de ses affiliées, (ii) ne garantira, ni ne deviendra tenue des dettes d'aucune autre entité, ni n'octroiera de crédits ou actifs disponibles pour satisfaire les obligations d'autrui, (iii) n'acquerra aucune obligation, titre d'aucun propriétaire d'actions ou détenteur de droits bénéficiaires en cette personne, (iv) ne mettra en gage ou ne nantira pas ses actifs au profit de toute autre personne que l'Obligataire ou n'accordera aucun prêt ou avance à toute autre personne que celles permises en vertu des Termes et Conditions des Obligations (telles que définies ci-après), (v) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées, (vi) ne supportera aucune dette autre que celles permises en vertu des Termes et Conditions des Obligation, (vii) gardera les livres, archives, comptes, états financiers, matériel de bureau, factures et chèques et préparera les déclarations fiscales qui sont distinctes de toute autre personne, (viii) se conformera aux prescriptions des présents Statuts, (ix) se considérera comme une personne séparée et distincte de chaque autre personne, gèrera ses affaires en son propre nom et corrigera tout malentendu connu concernant cette identité distincte, (x) paiera ses dettes à partir de ses fonds propres et effectuera tout paiement raisonnable en relation avec l'espace de bureau partagé, (xi) maintiendra un nombre suffisant d'employés, s'il y a lieu, et/ou agents à la lumière des transactions envisagées et (xii) observera toutes les formalités sociétaires applicables à tous les aspects matériels.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La constitution est effective à compter de ce jour.

Art. 5. La société prend la dénomination de VIEW PROPERTIES S.à r.l.

Art. 6. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 7. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars US (20.000,- USD), représenté par deux cents (200) parts sociales de cent Dollars US (100,- USD) chacune.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées à des nouveaux Associés que moyennant l'adoption d'une décision prise en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Nonobstant ce qui précède, à tout moment avant le paiement intégral des obligations de KOEN TMK aux Obligataires en relation avec (i) un certain Contrat d'Acquisition d'Obligations Spécifiées, daté du ou aux environs du 17 décembre 2004, conclu entre KOEN TMK et l'Obligataire (le «Contrat d'Acquisition d'Obligations Spécifiées»), en vertu duquel l'Obligataire a accepté d'acquiescer et KOEN TMK a accepté d'émettre certaines obligations spécifiées (lesquelles obligations spécifiées, afin d'éviter tout doute, incluront toutes obligations spécifiées additionnelles émises en vertu de ce dernier), (ii) les Termes et Conditions des Obligations Spécifiées annexés au Contrat d'Acquisition d'Obligations Spécifiées (les «Termes et Obligations des Obligations») et (iii) les autres Documents de l'opération (tels que définis par les Termes et Conditions des Obligations, les «Documents de l'Opération des Obligations»), toutes les actions de la Société détenues par l'Associé POND PROPERTIES, LLC à la date de la constitution de la Société ne peuvent être cédées à une autre personne (y compris un autre Associé) sans l'accord unanime des tous les Associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non, nommés par les Associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet autres que ceux spécifiés à l'Article 13 ci-dessous.

Les résolutions signées par le ou les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un gérant nommé, chaque gérant peut engager par sa seule signature la Société.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Nonobstant tout terme ou disposition des présents statuts ou tout autre document régissant la constitution, la gestion, ou le fonctionnement de la Société, à tout moment avant le paiement intégral de toutes les obligations de KOEN TMK à l'Obligataire en relation avec (i) le Contrat d'Acquisition d'Obligations Spécifiées, (ii) les Termes et Conditions des Obligations et (iii) les Documents de l'Opération des Obligations, le vote unanime et favorable de tous les Associés de la Société sera requis pour toutes les matières suivantes (collectivement, les «Matières Requirant le Vote Unanime»):

(a) le fait de causer, le dépôt ou le consentement à déposer une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement causer, instituer ou consentir à un Evènement d'Insolvabilité (tel que défini dans les Termes et Conditions des Obligations, un «Evènement d'Insolvabilité»);

(b) la conclusion d'une transaction en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société;

(c) solliciter, consentir approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur de la Société pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

(d) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société;

(e) le fait de ne plus être en mesure de payer ses dettes de manière générale lorsque ces dettes sont dues ou le fait d'admettre à un créancier son incapacité à payer ses dettes de manière générale;

(f) consolider ou fusionner la Société avec une autre personne;

(g) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société;

(h) vendre tout actif de la Société, excepté ce qui est permis en vertu des Documents de l'Opération des Obligations, ou acquérir tout ou une partie substantielle des actifs d'une autre personne;

(i) engager la Société dans toute affaire, excepté les activités visées ici;

(j) emprunter ou émettre des obligations est interdit en vertu des termes des Documents de l'Opération des Obligations;

(k) (i) garantir ou supporter les obligations résultant des dettes de toute autre entité ou octroyer des crédits ou des actifs disponibles pour satisfaire les obligations d'autrui; (ii) acquérir des obligations ou des titres de tout propriétaire d'actions ou des droits bénéficiaires en cette personne; et (iii) ne mettra en gage ou ne nantira pas ses actifs au profit de toute autre personne que l'Obligataire ou n'accordera aucun prêt ou avance à toute autre personne que celles permises en vertu des Documents de l'Opération des Obligations;

(l) approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société;

(m) faire ou approuver des distributions de dividendes interdits en vertu des Termes et Conditions des Obligations;

(n) causer ou permettre à KOEN TMK d'engager des employés;

(o) modifier, reformuler, réviser ou autrement modifier les Article 2, Article 3, Article 8, Article 9 ou cet Article 13 des présents Statuts; ou

(p) exercer les droits de vote ou tout autre droit en vertu des lois applicables en ce qui concerne les actions dans KOEN TMK qui (i) auraient pour effet que KOEN TMK ne soit plus une Entité à But Unique (tel que défini dans les Termes et Conditions des Obligations), (ii) approuvent ou ratifient une Action Significative (telle que définie dans les Termes et Conditions des Obligations) en relation avec KOEN TMK ou (iii) auraient pour effet que les administrateurs additionnels soient nommés dans KOEN TMK séparément de l'administrateur indépendant ou auraient pour effet de changer ou modifier les droits ou qualifications de l'administrateur indépendant de KOEN TMK.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

Art. 16. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des Associés.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués par les gérants selon les termes et conditions prescrits par la loi et les présents statuts.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou nom, nommés par les Associés.

Les pouvoirs et émoluments de ces liquidateurs seront fixés par les Associés.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, les comparantes mentionnées ci-devant ont souscrits les parts sociales comme suit:

1.- La société GP HOLDING COMPANY S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales

2.- La société POND PROPERTIES, LLC, ayant son siège social à Delaware 19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, (Etats-Unis d'Amérique), une part sociale. 1

Total: deux cents parts sociales 200

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars US (20.000,- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 15.037,59 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à trois.

2. Sont nommés gérants:

- Monsieur James Quille, general manager LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES SICAF, né à Londres, (Royaume-Uni), le 24 février 1951, demeurant à Londres SW31LA, 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, (Royaume-Uni);

- Madame Julie Mossong, secrétaire de société, née à Wirksworth, (Royaume-Uni), le 30 avril 1965, demeurant à L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II;

- Monsieur Alexander Jeffrey, Chief Financial Officer, né à Sheffield, (Royaume-Uni), le 11 juin 1966, demeurant à Londres SW31LA, 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, (Royaume-Uni).

3. Est nommé commissaire aux comptes:

La société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.477).

4. Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes resteront valides jusqu'à l'assemblée générale annuelle agréant les comptes financiers de 2005.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2004, vol. 530, fol. 11, case 10. – Reçu 150,38 euros.

Le Receveur ff.(signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 décembre 2004.

J. Seckler.

(105761.3/231/374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

ARNAS TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 104.961.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the fourteenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Karl Olov Eriksson, company director, born in Lima (Sweden), on 3 March 1954, residing at Östra Ärnas, SE-780 64 LIMA (Sweden),

duly represented by:

Mr Marc Lacombe, jurist, with professional address at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Stockholm (Sweden), on 29 November 2004.

which proxy, after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing proxy holder, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of ARNAS TRADING S.à r.l.

Art. 3. Object. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) divided into thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers. The manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Events affecting the manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of each manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr Marc Lacombe, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr Karl Olov Eriksson, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe the thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Transitory Provision

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2005.

Extraordinary General Meeting

The sole partner, represented as mentioned here above, and acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at one, and the following manager is elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the Articles of Incorporation of the Company:

Mr Peter Vansant, jurist, born in Turnhout (Belgium), on 20 January 1965, with professional address at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2.- The address of the registered office of the Company is set at 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the date indicated at the beginning thereof.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Karl Olov Eriksson, directeur de société, né à Lima (Suède), le 3 mars 1954, demeurant à Östra Ärnas, SE-780 64 LIMA (Suède),

dûment représenté par:

Monsieur Marc Lacombe, juriste, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm (Suède), le 29 novembre 2004.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale ARNAS TRADING S.à r.l.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Art. 16. Événements atteignant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu Monsieur Marc Lacombe, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de Monsieur Karl Olov Eriksson, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour compte de ladite partie comparante mille (1.000) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune et déclare libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représenté comme il est dit ci-avant, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1), et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société:

Monsieur Peter Vansant, juriste, né à Turnhout (Belgique), le 20 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Lacombe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2004, vol. 889, fol. 90, case 10. – Reçu 250 euros.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2004.

J.-J. Wagner.

(105475.3/239/310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2004.

KENNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.692.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

KENNY S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(004373.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS SILVER S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 94.136.

In the year two thousand and four, on the fifth day of November.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SOCIETE DE PARTICIPATIONS SILVER S.A. (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated as a société à responsabilité limitée by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 30th May, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 747 on 15th July 2003 («Mémorial»). The articles of incorporation of the Corporation have been amended for the latest time by a deed of Maître Joseph Elvinger on 5th August 2003, published in the Mémorial n° 1111 on 24th October 2003.

The meeting was presided over by Mrs Emanuela Brero, director, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Ferdinando Cavalli, director, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Pascale Mariotti, bank employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Restructuring of the issued share capital of the Corporation by the reclassification of (i) 2,404,586 ordinary shares into 153,436 ordinary A shares, 767,177 ordinary C shares, 793,513 ordinary D shares, 449,616 ordinary E shares, and 240,844 ordinary F shares, (ii) 2,244,671 B1 non voting preference shares («B1 shares») out of 2,372,224 B1 shares into 637,767 C1 non voting preference shares («C1 shares»), 1,032,914 D1 non voting preference shares («D1 shares»), 373,772 E1 non voting preference shares («E1 shares») and 200,218 F1 non voting preference shares («F1 shares») and (iii) 22,649 B2 non voting preference shares («B2 shares») out of 24,065 B2 shares into 7,077 C2 non voting preference shares («C2 shares»), 9,202 D2 non voting preference shares («D2 shares») and 6,370 E2 non voting preference shares («E2 shares») and subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Corporation.

2. Amendment of the second and third paragraphs of article 5.2 of the articles of incorporation of the Corporation relating to the authorised capital in order to adapt the tranches of shares reserved within the authorised capital for the conversion of the subordinated redeemable zero coupon convertible bonds following the reclassification of (i) 108,565,464 subordinated redeemable zero coupon tranche A convertible bonds out of 115,965,171 subordinated redeemable zero coupon tranche A convertible bonds into 36,998,390 subordinated redeemable zero coupon tranche C convertible bonds, 38,268,489 subordinated redeemable zero coupon tranche D convertible bonds, 21,683,495 subordinated redeemable zero coupon tranche E convertible bonds and 11,615,090 subordinated redeemable zero coupon tranche F convertible bonds, (ii) 108,102,768 subordinated redeemable zero coupon tranche B1 convertible bonds out of 114,244,825 subordinated redeemable zero coupon tranche B1 convertible bonds into 30,710,432 subordinated redeemable zero coupon tranche C1 convertible bonds, 49,752,981 subordinated redeemable zero coupon tranche D1 convertible bonds, 17,998,297 subordinated redeemable zero coupon tranche E1 convertible bonds, and 9,641,058 subordinated redeemable zero coupon tranche F1 convertible bonds and (iii) 1,243,828 subordinated redeemable zero coupon tranche B2 convertible bonds out of 1,321,429 subordinated redeemable zero coupon tranche B2 convertible bonds into 388,086 subordinated redeemable zero coupon tranche C2 convertible bonds, 505,472 subordinated redeemable zero coupon tranche D2 convertible bonds and 350,270 subordinated redeemable zero coupon tranche E2 convertible bonds, by a decision of the meeting of the holders of the subordinated redeemable zero coupon tranche A, tranche B1 and tranche B2 convertible bonds of even date herewith.

3. Amendment of paragraphs 2, 3 and 4 of article 5.5, of paragraph 5 of article 7 and of the second sentence of paragraph 6 of article 10 of the articles of incorporation of the Corporation following the reclassification decided under item 1. above.

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to restructure the Corporation's issued share capital by reclassifying (i) 2,404,586 ordinary shares into 153,436 ordinary A shares, 767,177 ordinary C shares, 793,513 ordinary D shares, 449,616 ordinary E shares, and 240,844 ordinary F shares, (ii) 2,244,671 B1 shares out of 2,372,224 B1 shares into 637,767 C1 shares, 1,032,914 D1 shares, 373,772 E1 shares and 200,218 F1 shares, and (iii) 22,649 B2 shares out of 24,065 B2 shares into 7,077 C2 shares, 9,202 D2 shares and 6,370 E2 shares.

The holders of B1 shares and B2 shares, whose all or part of the shares are not reclassified as aforementioned have waived to such reclassification.

Second resolution

The meeting resolved to amend consequently article 5.1. of the articles of incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«**Art. 5.1.** The issued capital is set at nine million six hundred and one thousand seven hundred and fifty (9,601,750) Euro divided into

(i) 153,436 ordinary A shares, 767,177 ordinary C shares, 793,513 ordinary D shares, 449,616 ordinary E shares and 240,844 ordinary F shares (the ordinary A shares, ordinary C shares, ordinary D shares, ordinary E shares and ordinary F shares are together referred to as the «ordinary shares»);

(ii) 127,553 non voting preference B1 Shares (the «B1 Shares»), 637,767 non voting preference C1 shares (the «C1 shares»), 1,032,914 non voting preference D1 shares (the «D1 shares»), 373,772 non voting preference E1 shares (the «E1 shares») and 200,218 non voting preference F1 shares (the «F1 shares» and together with the B1 shares, the C1 shares, the D1 shares and the E1 shares the «non voting preference 1 shares»), and

(iii) 1,416 non voting preference B2 shares (the «B2 Shares»), 7,077 non voting preference C2 shares (the «C2 shares»), 9,202 non voting preference D2 shares (the «D2 shares»), and 6,370 non voting preference E2 shares (the «E2 shares» and together with the B2 Shares, the C2 Shares and the D2 shares the «non voting preference 2 shares»); and the non voting preference 1 shares and the non voting preference 2 shares are together referred to as the «non voting preference shares»), with a nominal value of 2 (2) Euro per share (the ordinary shares and the non voting preference shares being together referred to as the «shares» and the holders thereof as the «shareholders», unless the context otherwise requests).»

Third resolution

After having noted that following a decision of the meeting of even date herewith of holders of the subordinated redeemable zero coupon tranche A convertible bonds, subordinated redeemable zero coupon tranche B1 convertible bonds and subordinated redeemable zero coupon tranche B2 convertible bonds, (i) 108,565,464 subordinated redeemable zero coupon tranche A convertible bonds out of 115,965,171 subordinated redeemable zero coupon tranche A convertible bonds had been reclassified into 36,998,390 subordinated redeemable zero coupon tranche C convertible bonds, 38,268,489 subordinated redeemable zero coupon tranche D convertible bonds, 21,683,495 subordinated redeemable zero coupon tranche E convertible bonds and 11,615,090 subordinated redeemable zero coupon tranche F convertible bonds, (ii) 108,102,768 subordinated redeemable zero coupon tranche B1 convertible bonds out of 114,244,825 subordinated redeemable zero coupon tranche B1 convertible bonds had been reclassified into 30,710,432 subordinated redeemable zero coupon tranche C1 convertible bonds, 49,752,981 subordinated redeemable zero coupon tranche D1 convertible bonds, 17,998,297 subordinated redeemable zero coupon tranche E1 convertible bonds and 9,641,058 subordinated redeemable zero coupon tranche F1 convertible bonds, and (iii) 1,243,828 subordinated redeemable zero coupon tranche B2 convertible bonds out of 1,321,429 subordinated redeemable zero coupon tranche B2 convertible bonds had been reclassified into 388,086 subordinated redeemable zero coupon tranche C2 convertible bonds, 505,472 subordinated redeemable zero coupon tranche D2 convertible bonds and 350,270 subordinated redeemable zero coupon tranche E2 convertible bonds, the meeting decided to amend the second and third paragraphs of article 5.2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«Out of the authorised share capital, four hundred sixty-three million sixty-two thousand eight hundred and fifty (463,062,850) Euro, consisting of one hundred fifteen million nine hundred sixty-five thousand one hundred and seventy-one (115,965,171) ordinary shares and one hundred fifteen million five hundred sixty-six thousand two hundred and fifty-four (115,566,254) non voting preference shares shall be reserved for the issue of a maximum of

(i) 7,399,707 ordinary A shares upon conversion of 7,399,707 subordinated redeemable zero coupon tranche A convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) ordinary A share for one (1) A convertible bond,

(ii) 36,998,390 ordinary C shares upon conversion of 36,998,390 subordinated redeemable zero coupon tranche C convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) ordinary C share for one (1) C convertible bond,

(iii) 38,268,489 ordinary D shares upon conversion of 38,268,489 subordinated redeemable zero coupon tranche D convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) ordinary D share for one (1) D convertible bond,

(iv) 21,683,495 ordinary E shares upon conversion of 21,683,495 subordinated redeemable zero coupon tranche E convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) ordinary E share for one (1) E convertible bond,

(v) 11,615,090 ordinary F shares upon conversion of 11,615,090 subordinated redeemable zero coupon tranche F convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) ordinary F share for one (1) F convertible bond,

(vi) 6,142,057 B1 shares upon conversion of 6,142,057 subordinated redeemable zero coupon tranche B1 convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) B1 share for one (1) B1 convertible bond,

(vii) 30,710,432 C1 shares upon conversion of 30,710,432 subordinated redeemable zero coupon tranche C1 convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) C1 share for one (1) C1 convertible bond,

(viii) 49,752,981 D1 shares upon conversion of 49,752,981 subordinated redeemable zero coupon tranche D1 convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) D1 share for one (1) D1 convertible bond,

(ix) 17,998,297 E1 shares upon conversion of 17,998,297 subordinated redeemable zero coupon tranche E1 convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) E1 share for one (1) E1 convertible bond,

(x) 9,641,058 F1 shares upon conversion of 9,641,058 subordinated redeemable zero coupon tranche F1 convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) F1 share for one (1) F1 convertible bond,

(xi) 77,601 B2 shares upon the conversion of 77,601 subordinated redeemable zero coupon tranche B2 convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) B2 share for one (1) B2 convertible bond,

(xii) 388,086 C2 shares upon the conversion of 388,086 subordinated redeemable zero coupon tranche C2 convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) C2 share for one (1) C2 convertible bond,

(xiii) 505,472 D2 shares upon the conversion of 505,472 subordinated redeemable zero coupon tranche D2 convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) D2 share for one (1) D2 convertible bond,

(xiv) 350,270 E2 shares upon the conversion of 350,270 subordinated redeemable zero coupon tranche E2 convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) E2 share for one (1) E2 convertible bond.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated in (i) to (xiv) inclusive above.»

Fourth resolution

Following the reclassification decided in the first resolution hereabove, the meeting decided to amend paragraphs 2, 3 and 4 of article 5.5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«For a period of two (2) years from 8 August 2003, none of the holders of ordinary shares shall have the right to transfer their ordinary shares or any interest or right arising from their ordinary shares provided that such holders may transfer their ordinary shares or any interest or right arising from their ordinary shares in accordance with the provisions of an agreement among holders of ordinary shares and non voting preference 1 shares dated 30 July 2003, as amended, duly notified to the Company and, to the extent it may be required, accepted hereby by the holders of non voting preference 2 shares.

For a period of two (2) years from 8 August 2003, none of the holders of non voting preference 1 shares shall have the right to transfer non voting preference 1 shares or any interest or right arising from non voting preference 1 shares provided that such holders may transfer non voting preference 1 shares or any interest or right arising from their non voting preference 1 shares in accordance with the provisions of an agreement among holders of ordinary shares and non voting preference 1 shares dated 30 July 2003, as amended, duly notified to the Company and, to the extent it may be required, accepted hereby by the holders of non voting preference 2 shares.

For a period of three (3) years from 8 August 2003, none of the holders of non voting preference 2 shares shall have the right to transfer non voting preference 2 shares or any interest or right arising from their non voting preference 2 shares provided that such holders may transfer their non voting preference 2 shares or any interest or right arising from their non voting preference 2 shares in accordance with the provisions of certain agreements among some of the holders of non voting preference 2 shares and the holders of ordinary shares and non voting preference 1 shares dated 30 July 2003, as amended, duly notified to the Company and, to the extent it may be required, accepted hereby by the holders of non voting preference 2 shares who are not parties to such agreements.»

Fifth resolution

Following the reclassification decided in the first resolution hereabove, the meeting decided to amend paragraph 4 of article 7 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«Except as otherwise required by law or provided by the agreement among holders of ordinary shares and non voting preference 1 shares dated 30 July 2003, as amended, duly notified to the Company and, to the extent it may be required, accepted hereby by the holders of non voting preference 2 shares, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.»

Sixth resolution

Following the reclassification decided in the first resolution hereabove, the meeting decided to amend the second sentence of paragraph 6 of article 10 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting unless otherwise provided for by the agreement among holders of ordinary shares and non voting preference 1 shares dated 30 July 2003, as amended, duly notified to the Company and, to the extent it may be required, accepted hereby by the holders of non voting preference 2 shares.»

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre le cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SOCIETE DE PARTICIPATIONS SILVER S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 le 15 juillet 2003 (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 5 août 2003, publié au Mémorial numéro 1111 le 24 octobre 2004.

L'assemblée a été présidée par Madame Emanuela Brero, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Ferdinando Cavalli, directeur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Pascale Mariotti, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent document pour les besoins de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présences que l'intégralité du capital social est représenté à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de telle sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous:

1. Restructuration du capital social émis de la Société en reclassifiant (i) 2.404.586 actions ordinaires en 153.436 actions ordinaires A, 767.177 actions ordinaires C, 793.513 actions ordinaires D, 449.616 actions ordinaires E et 240.844

actions ordinaires F (ii) 2.244.671 actions privilégiées sans droit de vote B1 («actions B1») sur les 2.372.224 actions B1 en 637.767 actions privilégiées sans droit de vote C1 («actions C1»), 1.032.914 actions privilégiées sans droit de vote D1 («actions D1»), 373.772 actions privilégiées sans droit de vote E1 («actions E1») et 200.218 actions privilégiées sans droit de vote F1 («actions F1») et (iii) 22.649 actions privilégiées sans droit de vote B2 («actions B2») sur les 24.065 actions B2 en 7.077 actions privilégiées sans droit de vote C2 («actions C2»), 9.202 actions privilégiées sans droit de vote D2 («actions D2») et 6.370 actions privilégiées sans droit de vote E2 («actions E2») et modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

2. Modification des deuxième et troisième paragraphes de l'article 5.2 des statuts de la Société relatifs au capital autorisé afin d'adapter les tranches d'actions réservées du capital autorisé pour la conversion des obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro suite à la reclassification de (i) 108.565.464 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche A sur les 115.965.171 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche A en 36.998.390 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche C, 38.268.489 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche D, 21.683.495 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche E et 11.615.090 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche F (ii) 108.102.768 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche B1 sur les 114.244.825 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche B1 en 30.710.432 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche C1, 49.752.981 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche D1, 17.998.297 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche E1 et 9.641.058 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche F1 et (iii) 1.243.828 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche B2 sur les 1.321.429 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche B2 en 388.086 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche C2, 505.472 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche D2 et 350.270 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche E2, par une décision en date d'aujourd'hui de l'assemblée des détenteurs d'obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche A, tranche B1 et tranche B2.

3. Modification des paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 5.5, du paragraphe 5 de l'article 7 et de la deuxième phrase du paragraphe 6 de l'article 10 des statuts de la Société suite à la reclassification décidée sous le point 1 ci-avant.

Après délibération, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de restructurer le capital social émis de la Société en reclassifiant (i) 2.404.586 actions ordinaires en 153.436 actions ordinaires A, 767.177 actions ordinaires C, 793.513 actions ordinaires D, 449.616 actions ordinaires E et 240.844 actions ordinaires F (ii) 2.244.671 actions B1 sur les 2.372.224 actions B1 en 637.767 actions C1, 1.032.914 actions D1, 373.772 actions E1 et 200.218 actions F1 et (iii) 22.649 actions B2 sur les 24.065 actions B2 en 7.077 actions C2, 9.202 actions D2 et 6.370 actions E2.

Les détenteurs d'actions B1 et d'actions B2, pour lesquels tout ou partie de leurs actions ne sont pas reclassifiées tel que mentionné ci-avant, ont renoncé à cette reclassification.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier en conséquence l'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital émis est fixé à neuf millions six cent un mille sept cent cinquante (9.601.750) Euro divisé en

(i) 153.436 actions ordinaires A, 767.177 actions ordinaires C, 793.513 actions ordinaires D, 449.616 actions ordinaires E et 240.844 actions ordinaires F (les actions ordinaires A, actions ordinaires C, actions ordinaires D, actions ordinaires E et actions ordinaires F étant définies comme les «actions ordinaires»);

(ii) 127.553 actions privilégiées sans droit de vote B1 (les «actions B1»), 637.667 actions privilégiées sans droit de vote C1 (les «actions C1»), 1.032.914 actions privilégiées sans droit de vote D1 (les «actions D1»), 373.772 actions privilégiées sans droit de vote E1 (les «actions E1») et 200.218 actions privilégiées sans droit de vote F1 (les «actions F1»), et ensembles avec les actions B1, les actions C1, les actions D1 et les actions E1, les «actions privilégiées sans droit de vote 1»), et

(iii) 1.416 actions privilégiées sans droit de vote B2 (les «actions B2»), 7.077 actions privilégiées sans droit de vote C2 (les «actions C2»), 9.202 actions privilégiées sans droit de vote D2 (les «actions D2») et 6.370 actions privilégiées sans droit de vote E2 (les «actions E2»), et ensembles avec les actions B2, les actions C2 et les actions D2 les «actions privilégiées sans droit de vote 2»; et les actions privilégiées sans droit de vote 1 et les actions privilégiées sans droit de vote 2 sont définies comme les «actions privilégiées sans droit de vote»), ayant une valeur nominale de deux (2) Euro par action (les actions ordinaires et les actions privilégiées sans droit de vote étant définies comme les «actions» et leurs titulaires comme les «actionnaires», à moins que le contexte ne le requiert autrement).»

Troisième résolution

Après avoir constaté que, suite à une décision en date d'aujourd'hui de l'assemblée des détenteurs d'obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche A, d'obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche B1 et d'obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche B2, (i) 108.565.464 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche A sur les 115.965.171 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche A ont été reclassifiées en 36.998.390 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche C, 38.268.489 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche D, 21.683.495 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche E et 11.615.090 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche F, (ii) 108.102.768 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche B1 sur les 114.244.825 obligations convertibles subor-

données rachetables à coupon zéro tranche B1 ont été reclassifiées en 30.710.432 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche C1, 49.752.981 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche D1, 17.998.297 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche E1 et 9.641.058 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche F1 et (iii) 1.243.828 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche B2 sur les 1.321.429 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche B2 ont été reclassifiées en 388.086 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche C2, 505.472 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche D2 et 350.270 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche E2, l'assemblée a décidé de modifier les deuxième et troisième paragraphes de l'article 5.2 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

«Du capital autorisé, quatre cent soixante-trois millions soixante-deux mille huit cent cinquante (463.062.850) Euro, représenté par cent quinze millions neuf cent soixante-cinq mille cent soixante et onze (115.965.171) actions ordinaires et cent quinze millions cinq cent soixante-six mille deux cent cinquante-quatre (115.566.254) actions privilégiées sans droit de vote seront réservées pour l'émission d'un maximum de

(i) 7.399.707 actions ordinaires A suite à la conversion de 7.399.707 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche A par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action ordinaire A pour une (1) obligation convertible A,

(ii) 36.998.390 actions ordinaires C suite à la conversion de 36.998.390 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche C par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action ordinaire C pour une action convertible C,

(iii) 38.268.489 actions ordinaires D suite à la conversion de 38.268.489 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche D par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action ordinaire D pour une (1) obligation convertible D,

(iv) 21.683.495 actions ordinaires E suite à la conversion de 21.683.495 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche E par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action ordinaire E pour une (1) obligation convertible E,

(v) 11.615.090 actions ordinaires F suite à la conversion de 11.615.090 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche F par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action ordinaire F pour une (1) obligation convertible F,

(vi) 6.142.057 actions B1 suite à la conversion de 6.142.057 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche B1 par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action B1 pour une (1) obligation convertible B1,

(vii) 30.710.432 actions C1 suite à la conversion de 30.710.432 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche C1 par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action C1 pour une (1) obligation convertible C1,

(viii) 49.752.981 actions D1 suite à la conversion de 49.752.981 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche D1 par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action D1 pour une (1) obligation convertible D1,

(ix) 17.998.297 actions E1 suite à la conversion de 17.998.297 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche E1 par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action E1 pour une (1) obligation convertible E1,

(x) 9.641.058 actions F1 suite à la conversion de 9.641.058 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche F1 par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action F1 pour une (1) obligation convertible F1,

(xi) 77.601 actions B2 suite à la conversion de 77.601 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche B2 par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action B2 pour une (1) obligation convertible B2,

(xii) 388.086 actions C2 suite à la conversion de 388.086 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche C2 par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action C2 pour une (1) obligation convertible C2,

(xiii) 505.472 actions D2 suite à la conversion de 505.472 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche D2 par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action D2 pour une (1) obligation convertible D2,

(xiv) 350.270 actions E2 suite à la conversion de 350.270 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro tranche E2 par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action E2 pour une (1) obligation convertible E2.

Afin d'éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément à tout droit de souscription préférentiel qu'ils peuvent avoir eu égard aux émissions des actions décrites ci-avant aux points (i) à (xiv) inclus.»

Quatrième résolution

Suite à la reclassification décidée à la première résolution ci-avant, l'assemblée a décidé de modifier les paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 5.5 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

«Pour une période de deux (2) années à partir du 8 août 2003, aucun des détenteurs d'actions ordinaires n'aura le droit de céder ses actions ordinaires ou un intérêt ou droit quelconque résultant de ses actions ordinaires, étant entendu que ces détenteurs pourront transférer leurs actions ordinaires ou un intérêt ou droit quelconque résultant de leurs actions ordinaires conformément aux dispositions de la convention entre les détenteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées sans droit de vote 1 du 30 juillet 2003, telle que modifiée, dûment notifiée à la Société et, dans la mesure où ce serait requis, acceptée dans les présents statuts par les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote 2.

Pour une période de deux (2) années à partir du 8 août 2003, aucun des titulaires d'actions privilégiées sans droit de vote 1 n'aura le droit de céder des actions privilégiées sans droit de vote 1 ou un intérêt ou droit quelconque résultant

d'actions privilégiées sans droit de vote 1, étant entendu que ces détenteurs pourront transférer des actions privilégiées sans droit de vote 1 ou un intérêt ou droit quelconque résultant de leurs actions privilégiées sans droit de vote 1, conformément aux dispositions de la convention entre détenteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées sans droit de vote 1 du 30 juillet 2003, telle que modifiée, dûment notifiée à la Société et, dans la mesure où ce serait requis, acceptée dans les présents statuts par les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote 2.

Pour une période de trois (3) années à partir du 8 août 2003, aucun des détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote 2 n'aura le droit de céder des actions privilégiées sans droit de vote 2 ou un intérêt ou droit quelconque résultant de leurs actions privilégiées sans droit de vote 2, étant entendu que ces détenteurs pourront transférer leurs actions privilégiées sans droit de vote 2 ou un intérêt ou droit quelconque résultant de leurs actions privilégiées sans droit de vote 2 conformément aux dispositions de certaines conventions entre quelques-uns des détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote 2 et les détenteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées sans droit de vote 1 du 30 juillet 2003, telles que modifiées, dûment notifiées à la Société et, dans la mesure où ce serait requis, acceptées dans les présents statuts par les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote 2 qui ne sont pas parties à de telles conventions.»

Cinquième résolution

Suite à la reclassification décidée dans la première résolution ci-avant, l'assemblée a décidé de modifier le paragraphe 4 de l'article 7 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Sauf disposition légale contraire ou disposition contraire de la convention entre les détenteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées sans droit de vote 1 du 30 juillet 2003, telle que modifiée, dûment notifiée à la Société et, dans la mesure où ce serait requis, acceptée dans les présents statuts par les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote 2, les résolutions aux assemblées dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.»

Sixième résolution

Suite à la reclassification décidée dans la première résolution ci-avant, l'assemblée a décidé de modifier la deuxième phrase du paragraphe 6 de l'article 10 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à moins que la convention entre les détenteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées sans droit de vote 1 du 30 juillet 2003, telle que modifiée, dûment notifiée à la Société et, dans la mesure où ce serait requis, acceptée dans les présents statuts par les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote 2 n'en dispose autrement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle l'anglais constate que, sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Brero, F. Cavalli, P. Mariotti, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 novembre 2004, vol. 429, fol. 25, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(106632.2//366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

IMMOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 80.818.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq du mois de mai.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ORYX S.A. avec siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

L'assemblée est présidée par, Monsieur Jean-Claude Vedrine, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Moreau, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean François Remy, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

Monsieur le Président expose:

I. Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau, sera annexée au procès-verbal, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

14232

Ordre du Jour

1. Démission de l'administrateur M. Freddy Ravaux.
2. Décharge à M. Freddy Ravaux pour l'exercice de son mandat.
3. Nomination d'un administrateur à la place du précédent.
4. Décision de changement de siège social.
5. Fixation du nouveau siège.
6. Signature d'un contrat de sous-location.
7. Divers.

Après en avoir délibéré l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Freddy Ravaux en tant qu'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière à M. Freddy Ravaux pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Daniel Moreau, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

Quatrième résolution

Le conseil d'administration décide de changer le siège social de la société.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration fixe le nouveau siège de la société à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

Sixième résolution

Le conseil d'administration décide de signer un contrat de sous-location avec la SOCIETE CIVILE LA RIVIERE demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance s'est levée.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

Président / Scrutateur / Secrétaire

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00914. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(106678.3/000/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

STONEARCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 91.860.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2004

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 73, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur poste d'administrateurs, et ce avec effet immédiat.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, M^e Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant au 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004278.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

MAROMA S.C.I., Société Civile Immobilière.
Siège social: L-4105 Esch-sur-Alzette, 12, rue Edison.
R. C. Luxembourg E 542.

STATUTS

L'an deux mille un, le 18 décembre.

Ont comparu:

1. Monsieur Marco Stocchi, demeurant à L-4105 Esch-sur-Alzette, 12, rue Edison,
2. Monsieur Romain De Paoli, demeurant à L-4482 Belvaux, 45, rue Michel Rodange,
3. Monsieur Massimo Castellani, demeurant à L-4035 Esch-sur-Alzette, 17, rue Marcel Reuland.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux:

1. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles pour compte propre. La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de la favoriser.

Art. 2. La société prendra la dénomination: MAROMA SCI

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à L-4105 Esch-sur-Alzette, 12 rue Edison. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

2. Apports, Capital, Parts Sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à 1.500.- euros (mille cinq cents euros) divisé en 150 parts de 10 euros, chacune réparties comme suit:

1) Monsieur Marco Stocchi, prénommé, cinquante parts.	50
2) Monsieur Romain De Paoli, prénommé, cinquante parts.	50
3) Monsieur Massimo Castellani, prénommé, cinquante parts.	50
Total:	150

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital est entièrement libéré en espèces et se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 6. Les parts sociales ne sont pas librement cessibles entre les associés. En cas de projet de cession des parts sociales ou d'une quote-part des parts sociales à un autre associé, le cédant en informera les autres associés qui ont le droit de fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation la valeur de ces parts. Une cession de parts sociales entre vifs à des non-associés n'est régulière et opposable à la société qu'à double condition qu'aucun associé n'ait voulu se porter lui-même acquéreur de ces parts et que le nouvel associé ait été agréé par les deux tiers des associés restants.

Art. 7. En cas de décès d'un des associé, les parts sont librement transférables au conjoint et aux descendants en ligne directe de l'associé défunt. Toutefois, les associés survivants ont un droit de rachat pendant un durée de six mois qui suit le décès de l'associé défunt. Ce droit de rachat sera manifesté par voie de lettre recommandée au(x) héritier(s), respectivement au conjoint du défunt. Chaque associé survivant a ainsi le droit de racheter un nombre de parts transférées pour cause de décès correspondant à sa quote-part actuelle, c'est-à-dire après le décès de l'associé, dans la société.

Art. 8. La société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite d'un des associés.

3. Administration et répartition des bénéfices

Art. 9. La société est gérée par un gérant associé ou non nommé par l'assemblée générale des associés, qui fixera les pouvoirs et la durée de sa fonction.

Art. 10. Il sera fait, à la fin de chaque exercice social, un inventaire de l'actif et du passif de la société. Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront distribués aux associés au prorata de leurs parts.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un des associés ou du gérant ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les associés sont tenus envers les créanciers avec lesquels ils ont contracté que sur le pied de ses parts dans le capital social de la société.

4. Assemblée générale

Art. 13. Les associés se réunissent au moins une fois par an. Les associés peuvent se réunir sur convocation verabale et sans délai si tous les associés sont présents.

Art. 18. La dissolution de la société ne peut être votée qu'à l'unanimité des voix existantes. Elle se fera conformément aux dispositions y afférentes inscrites au code civil luxembourgeois.

5. Disposition générale

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

M. Stocchi / R. De Paoli / M. Castellani
Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02324.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommé gérant: pour un durée illimitée:
Monsieur Marco Stocchi, demeurant à L-4105 Esch-sur-Alzette, 12, rue Edison
Le gérant aura tous les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé à L-4105 Esch-sur-Alzette, 12, rue Edison.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2001.

M. Stocchi / R. De Paoli / M. Castellani
Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2004, réf. LSO-AT02325.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106505.3/203/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

CVC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CVC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A.).

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 90.106.

In the year two thousand and four, on the nineteenth day of November.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary public, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CVC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on 18 November 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 374 of 5 April 2003. The Articles of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned Notary on 13 February 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 346 of 31 March 2003, and pursuant to a deed of the undersigned Notary on 10 March 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 444 of 23 April 2003.

The meeting was opened by Mr Gérard Maîtrejean, attorney-at-law, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg;

being in the chair,

who appointed as secretary Mr Gianpiero Saggi, notary's clerk, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Delphine Tempé, attorney-at-law, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the legal form of the company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée.
2. Acceptance of the directors' resignation and discharge.
3. Subsequent amendment of the articles of association.
4. Appointment of directors (gérants).
5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the legal form of the company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée, without discontinuity of its legal status.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, amortizations, appreciations, depreciations.

The société à responsabilité limitée shall continue to keep the accounts held by the société anonyme.

Second resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of all the directors and to give them discharge for the exercise of their mandates up to the date of these presents.

Third resolution

The general meeting resolves to change the nominal value of the shares (parts sociales) of the Company from one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) to twenty-five Euros (EUR 25.-) so that the subscribed capital, amounting to one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) is now represented by five thousand (5,000) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and to adapt the articles of association to the new legal form of the company and to set them as follows:

Art. 1. Corporate form

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

The Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination

The Company will have CVC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG), S.à. r.l. as its corporate name.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares

6.1 - Subscribed and Paid up Share Capital

The Company's corporate capital is fixed at one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) represented by five thousand (5,000) shares (parts sociales) with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and Removal

The Company is managed by one or more directors (gérants). The directors need not be shareholder(s).

If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance).

The director (s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director or, in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and Signatory Power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of two directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting

The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th of the month June, at 3.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not be shareholder(s). If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st April and ends on the 31st March.

11.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fourth resolution

The general meeting resolves to appoint the following persons as directors, for an undetermined period of time:

- Mr Michael David Cook Smith, director, born in Leeds (United Kingdom) on 16 January 1953; residing at Villa del Sole, Avenue Saint Romain (Monaco)
- Mr Bruce Hardy McLain, director, born in San Francisco (United States of America) on 30 September 1952 residing at 19, Clifton Gardens, GB-W9 1AL London;
- Mr Louis Rodolph Jules Ridder Van Rappard, director born in Curaçao (Netherlands Antilles) on 27 September 1960, residing at 285, Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Luchthaven Schiphol (The Netherlands);
- Mr Maarten Ruijs, director, born in Hampstead (United Kingdom) on 10 April 1962, residing at 370, 2-13-14 Nagata-Cho, Chiyoda-Ku, J-100-0014 Tokyo (Japan);
- Mr Alexander Donald Mackenzie, director, born in Lasswade (United Kingdom) on 4 March 1957, residing at Shalden Lodge, GB-GU34 4DV Shalden NR Alton- Hampshire (United Kingdom);
- Mr Steven Frederic Koltes, director, born in Abington (United States of America) on 9 March 1956, residing at 4, Parkstrasse, D-61462 Königstein, Taunus (Germany);
- Mr Francisco Javier De Jaime, director, born in Madrid on 28 November 1964, residing at 37, Urbanizacion Montecarlo, Lilas, E-28223 Madrid (Espagne);
- Mr Mark Alan Ross Grizzelle, director, born in Bognor Regis (United Kingdom) on 4 June 1956, residing at 111 Strand, London, WC 2ROAG (United Kingdom);
- Mr Iain Parham, director, born in Brentwood (United Kingdom) on 12 September 1957, residing at 111 Strand, London, WC 2ROAG (United Kingdom);
- Mr Stef Oostvogels, director, born in Brussels (Belgium) on 21 April 1962, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mrs Delphine Tempé, director, born in Strasbourg (France) on 15 February 1971 having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 2,000.- EUR.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CVC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 18 novembre 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n° 374 du 5 avril 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois par actes dudit notaire en date du 13 février 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n°346 du 31 mars 2003 et en date du 10 mars 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations n°444 du 23 avril 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Gérard Maîtrejean, avocat, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saggi, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Delphine Tempé, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Changement de la forme juridique de la société de façon à ce qu'elle soit transformée de société anonyme en société à responsabilité limitée;

2. Acceptation de la démission des administrateurs et décharge pour le mandat qu'ils ont exercé dans la société;

3. Modification subséquente des statuts de la société;

4. Nomination des gérants

5. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions sont renseignées sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires, le bureau de la présente assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les procurations émises par les actionnaires resteront aussi annexées au présent acte.

III. Comme l'indique la liste de présence, la totalité des actions émises à ce jour sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que cette dernière peut valablement statuer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la forme juridique de la société de façon à ce qu'elle soit transformée de société anonyme en société à responsabilité limitée, sans interruption au niveau de son existence légale.

Le capital social et les réserves sont maintenus à l'identique, de même que chaque poste des actifs et des passifs, des amortissements, des augmentations et diminutions de valeur.

La société à responsabilité limitée continue de conserver les comptes tenus par la société anonyme.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs de la société et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat, jusqu'au jour des présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la société (devenues parts sociales consécutivement à la transformation de sa forme sociale), de un Euro vingt-cinq Cents (1,25 EUR) à vingt-cinq Euros (25,- EUR) de façon à ce que le capital souscrit, d'un montant de cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- EUR) soit à présent représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune et d'adapter les statuts de la société suite au changement de sa forme juridique, ces derniers prenant la forme et le contenu qui suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission privée d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination

La Société aura la dénomination: CVC CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (125.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devront être établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance

7.1 - Nomination et Révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Pouvoir de Signature

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Une telle décision peut-être documentée en un seul document ou en plusieurs documents séparés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15 du mois de juin, à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes

Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne doit/doivent pas être associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels

11.1 - L'Exercice Social

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars.

11.2 - Les Comptes Annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire incluant une indication sur les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'Article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi

Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants, et ce pour une durée indéterminée:

- M. Michael David Cook Smith, administrateur de sociétés, né à Leeds (Royaume-Uni) en date du 16 janvier 1953 et demeurant à Villa del Sole, Avenue Saint Romain (Monaco);
- M. Bruce Hardy McLain, administrateur de sociétés, né à San Francisco (Etats-Unis d'Amérique) en date du 30 septembre 1952 et demeurant au 19, Clifton Gardens, GB-WV9 1AL, Londres (Royaume-Uni);
- M. Louis Rodolph Jules Ridder Van Rappard, administrateur de sociétés, né à Curaçao (Antilles Néerlandaises) en date du 27 septembre 1960 et demeurant au 285, Schiphol Boulevard, NL-1118 BH Luchthaven Schiphol (Pays-Bas);
- M. Maarten Ruijs, administrateur de sociétés, né à Hampstead (Royaume Uni) en date du 10 avril 1962 et demeurant au 370, 2-13-14 Nagata-Cho, Chiyoda-Ku, J-100-0014 Tokyo (Japon);
- M. Alexander Donald Mackenzie, administrateur de sociétés, né à Lasswade (Royaume-Uni) en date du 4 mars 1957 et demeurant à Shalden Lodge, GB-GU34 4DV Shalden NR Alton-Hampshire (Royaume-Uni);
- M. Steven Frederic Koltès, administrateur de sociétés, né à Abington (Etats-Unis d'Amérique) en date du 9 mars 1956 et demeurant au 4, Parkstrasse, D-61462 Königstein, Taunus (Allemagne);
- M. Francisco Javier De Jaime, administrateur de sociétés, né à Madrid (Espagne) en date du 28 novembre 1964, demeurant au 37, Urbanizacion Monteclaro, Lilas, E-28223 Madrid (Espagne);
- M. Mark Alan Ross Grizelle, administrateur de sociétés, né à Bognor Regis (Royaume Uni) en date du 4 juin 1956, demeurant au 111 Strand Londres WC 2RO AG (Royaume-Uni);
- M. Iain Parham, administrateur de sociétés, né à Brentwood en date du 12 septembre 1957, demeurant au 111 Strand Londres WC 2RO AG (Royaume-Uni);
- M. Stef Oostvogels, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique) en date du 21 avril 1962, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Mme Delphine Tempe, administratrice de sociétés, née à Strasbourg (France) en date du 15 février 1971 demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ 2.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le ou les comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Maitrejean, G. Saddi, D. Tempe, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 66, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

J. Delvaux.

(106757.3/208/467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

JET LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 91.720.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(903946.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2004.

UNIVERSAL (EU), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 105.074.

 —
STATUTES

In the year two thousand four, on the thirteenth of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P., having its registered office at c/o Paul Hastings, 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, United Kingdom,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing professionally in Luxembourg and Mrs Audrey Raphael, accountant, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of a proxy established on November 30, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name UNIVERSAL (EU), S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand four hundred Euro (12,400.- EUR) divided into one hundred and twenty-four (124) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers who need not to be members. They are appointed and removed from office by decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents which duly executed give evidence and constitute the resolution of the managers. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand four hundred Euro (12,400.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by four managers:

- Mr William Benjamin, company director, residing at 44 Campden Hill Square, London, W8 7JR,
- Mr Michael Pashley, company director, residing at 31 St. Michael's Road, Bedford, Bedfordshire, MK40 2LZ,
- Mr André Fernon, company director, residing at Flat 5, 48, Evelyn Gardens, South Kensington, London, SW7 3BH,
- Mr Richard James, company director, residing at Liscartan House, 127 Sloane Street, London, SW1X 9BA.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their individual signature.

2) The address of the corporation is in L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P., ayant son siège social à Paul Hastings, 88 Wood Street, Londres EC2V 7AJ, Royaume-Uni,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Madame Audrey Raphael, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 novembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination UNIVERSAL (EU), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais aussi révocables avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, incluant les résolutions circulaires, devront être certifiées ou un extrait de ces résolutions sera émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO), L.P., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par quatre gérants:

- Monsieur William Benjamin, administrateur de société, demeurant au 44 Campden Hill Square, Londres, W8 7JR,
- Monsieur Michael Pashley, administrateur de société, demeurant au 31 St. Michael's Road, Bedford, Bedfordshire, MK40 2LZ,
- Monsieur André Fernon, administrateur de société, demeurant à Flat 5, 48, Evelyn Gardens, South Kensington, Londres, SW7 3BH,
- Monsieur Richard James, administrateur de société, demeurant à Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres, SW1X 9BA.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Martin-Saudax, A. Raphael, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2004, vol. 429, fol. 70, case 12. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(107015.3/242/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

ARGRE, ARGENTA REASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 26.856.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 décembre 2004

L'assemblée des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Bierry de son mandat d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat.

L'assemblée des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004446.3/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2005.

INVESTMENT PASK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 83.986.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le mercredi 20 octobre 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Onelio Piccinelli, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Onelio Piccinelli, en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 20 octobre 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

INVESTMENT PASK S.A.

D. Murari / S. Vandì

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106202.3/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

SASHA MARITIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.544.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 5 novembre 2004 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelés à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

- TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A. société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, élisant domicile au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, élisant domicile au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 5 novembre 2004 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu au siège social à Luxembourg, en date du 5 novembre 2004, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quinze mille euros (EUR 15.000,-) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs, dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04815. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106212.3/2329/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

BEIM LAANGE VEIT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 39, place du Marché.

R. C. Luxembourg B 101.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2004, réf. LSO-AX01667, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 décembre 2004.

Signature.

(903956.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 décembre 2004.

THIEL LOGISTIK AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten, Zone Industrielle Potaschberg.

H. R. Luxemburg B 40.890.

Hiermit wird allen Aktionären der THIEL LOGISTIK AG («Die Gesellschaft») mitgeteilt, dass eine

ORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft am 13. April 2005 um 10 Uhr in L-1499 Luxemburg, Plateau de Kirchberg, Centre Conférence, 1, rue du Fort Thüngen (Hémicycle) stattfinden wird.

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Konzernabschlusses für das am 31. Dezember 2004 beendete Geschäftsjahr
2. Vorlage der Berichte des Verwaltungsrats für das am 31. Dezember 2004 beendete Geschäftsjahr
3. Vorlage des Berichts des Abschlussprüfers (réviseur d'entreprises) für das am 31. Dezember 2004 beendete Geschäftsjahr
4. Genehmigung des Jahresabschlusses und des Konzernabschlusses für das am 31. Dezember 2004 beendete Geschäftsjahr sowie der Berichte des Verwaltungsrats und des Abschlussprüfers
Der Verwaltungsrat schlägt vor, den Jahresabschluss und den Konzernabschluss für das am 31. Dezember 2004 beendete Geschäftsjahr sowie die Berichte des Verwaltungsrats und des Abschlussprüfers für das Jahr 2004 zu genehmigen.
5. Beschlussfassung über die Verwendung des Ergebnisses für das am 31. Dezember 2004 beendete Geschäftsjahr, welches wie folgt verwendet werden soll:
Der Verwaltungsrat schlägt vor, den Verlust in Höhe von EUR 131.795.999 mit zum 31. Dezember 2004 bestehenden Gewinnvorträgen in Höhe von EUR 13.511.472 zu verrechnen.
Ferner schlägt der Verwaltungsrat vor, den verbleibenden Verlustbetrag in Höhe von EUR 118.284.527 mit der zum 31. Dezember 2004 bestehenden freien Kapitalrücklage über insgesamt EUR 321.320.537 zu verrechnen.
6. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihrer Mandate während des am 31. Dezember 2004 beendeten Geschäftsjahres
Der Verwaltungsrat schlägt vor, den Verwaltungsratsmitgliedern für die Ausübung ihrer Mandate während des am 31. Dezember 2004 beendeten Geschäftsjahres Entlastung zur erteilen.
7. Bestellung von Verwaltungsratsmitgliedern
Statutarische Ernennungen:
Bestellung von
Herrn Prof. Dr. Werner Delfmann
Herrn Dr. Yves Prussen
Herrn Dr. Antonius Wagner und
Herrn Berndt-Michael Winter
zu Mitgliedern des Verwaltungsrats mit einer Mandatsdauer bis zum Ablauf der ordentlichen Jahreshauptversammlung 2007.
Der Verwaltungsrat schlägt vor, die Herren Professor Dr. Werner Delfmann, Dr. Yves Prussen, Dr. Antonius Wagner und Berndt-Michael Winter zu Mitgliedern des Verwaltungsrats der THIEL LOGISTIK AG mit einer Mandatsdauer bis zum Ablauf der ordentlichen Jahreshauptversammlung 2007 zu bestellen.
8. Bestellung des Abschlussprüfers für das Geschäftsjahr 2005
Der Verwaltungsrat schlägt vor, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft ERNST & YOUNG S.A., mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 6, rue Jean Monnet, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2005 zu bestellen.

9. Vergütung der nicht exekutiven Verwaltungsratsmitglieder

Der Verwaltungsrat schlägt vor, die Vergütung der nicht exekutiven Verwaltungsratsmitglieder für das Geschäftsjahr 2004 auf EUR 270.000 festzusetzen.

Teilnahmebedingungen

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Aktionäre stimmberechtigt, welche ihre Aktienzertifikate am Gesellschaftssitz oder bei der zentralen Hinterlegungsstelle für die Aktionäre, der DRESDNER BANK, mit Sitz in D-60301 Frankfurt, Jürgen-Ponto-Platz 1, hinsichtlich der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre bis spätestens zum 8. April 2005 hinterlegt haben.

Die Hinterlegung bei der zentralen Hinterlegungsstelle kann dadurch ersetzt werden, dass die Aktien mit Zustimmung der zentralen Hinterlegungsstelle bis zur Beendigung der Hauptversammlung bei einem anderen Kreditinstitut hinterlegt werden.

Eine Hinterlegung der Aktienzertifikate bei dem vorgenannten Bankinstitut ist ausreichend, um dem Aktionär das Recht zuzugestehen, an der Hauptversammlung teilzunehmen, dies jedoch nur unter der Bedingung, dass das Bankinstitut ein Zertifikat ausstellt, welches die Hinterlegung der Aktienzertifikate sowie ihre Blockierung durch das Bankinstitut bis zum Tag nach der ordentlichen Hauptversammlung bestätigt.

Die Aktionäre, welche nicht persönlich an der ordentlichen Hauptversammlung teilnehmen können, werden aufgefordert, eine rechtmäßig ausgestellte und gezeichnete Vollmacht bei ihrer Depotbank oder einem sonstigen Dritten zu hinterlegen bis spätestens drei Tage vor der ordentlichen Hauptversammlung. Die Depotbank ist berechtigt, Untervollmacht zu erteilen.

Stimmrechtsvertreter

Die THIEL LOGISTIK AG möchte den Aktionären die persönliche Wahrnehmung ihrer Rechte erleichtern und bietet an, einen von der Gesellschaft benannten weisungsgebundenen Stimmrechtsvertreter bereits vor der Hauptversammlung zu bevollmächtigen. Die Aktionäre, die dem von der Gesellschaft benannten Stimmrechtsvertreter Vollmacht und Weisung erteilen möchten, benötigen hierzu eine Eintrittskarte zur Hauptversammlung. Um den rechtzeitigen Erhalt der Eintrittskarte sicherzustellen, sollte die Bestellung möglichst frühzeitig bei der Depotbank eingehen.

Mit der Eintrittskarte erhalten die Aktionäre ein Formular zur Erteilung der Vollmacht und von Weisungen zu den abstimmungsfähigen Punkten der Tagesordnung. Dieses Formular ist ausgefüllt und unterschrieben bis Dienstag, 12. April 2005 (eingehend) an folgende Anschrift zu senden:

THIEL LOGISTIK AG, c/o HAUBROK CORPORATE EVENTS, GmbH, Widenmayerstraße 32, 80538 München.

Die Vollmachten sind schriftlich zu erteilen. Soweit ein von der Gesellschaft benannter Stimmrechtsvertreter bevollmächtigt wird, müssen in jedem Falle Weisungen für die Ausübung des Stimmrechts erteilt werden. Ohne diese Weisungen ist die Vollmacht ungültig. Der Stimmrechtsvertreter ist verpflichtet, weisungsgemäß abzustimmen.

Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen

Bei der ordentlichen Hauptversammlung ist keine Anwesenheitsmehrheit erforderlich. Die Beschlüsse der ordentlichen Hauptversammlung werden mit der einfachen Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre gefasst.

Luxemburg, den 21. März 2005

THIEL LOGISTIK AG

Der Verwaltungsrat

II (00844/000/83)

STRATEGIC GLOBAL INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.387.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav STRATEGIC GLOBAL INVESTMENT à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 14 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00860/755/21)

Le Conseil d'Administration.

PRESTIGE LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 23.223.

Monsieur,
Nous avons le plaisir de vous convier au

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de votre Société, qui se tiendra le *30 mars 2005* à 11.00 heures au siège social de la Société, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le Conseil aura pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

- I. Nomination d'un Président et d'un Secrétaire du Conseil.
- II. Approbation du bilan au 31 décembre 2004 ainsi que des comptes de profits et pertes pour l'exercice sous revue.
- III. Lecture du rapport du Conseil d'Administration au 31 décembre 2004.
- IV. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2004.
- V. Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale Ordinaire le 15 avril 2005 à 10.00 heures avec l'agenda suivant:
 1. Nomination du Président de l'Assemblée.
 2. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2004.
 3. Affectation des résultats.
 4. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat se terminant au 31 décembre 2004.
 5. Elections statutaires:
 - Reconduction du mandat de Monsieur Pierre Dubourg, Monsieur Bruno Bottausci, Monsieur Hervé Delaunay en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.
 - Reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.
 6. Divers.
- VI. Divers.

Si vous ne pouviez assister à cette réunion, nous vous saurions gré de nous retourner, dans un premier temps par fax puis par courrier, la procuration ci-jointe dûment complétée (attn: Gaëlle Zuccaro, CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg - Fax: (+352) 47 45 44).

Luxembourg, le 3 mars 2005.

II (00851/755/34)

CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG.

UNI-GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.908.

La première Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée pour le 6 mars 2005, n'ayant pas obtenu le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV UNIGLOBAL à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *20 avril 2005* à 11 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Autorisation pour le Conseil d'Administration de créer, à l'intérieur de chaque compartiment, différentes classes d'actions
- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et plus particulièrement aux dispositions de ladite loi reprenant les dispositions de la directive 2001/108/CE
- Refonte des statuts.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence des établissements suivants:

A Luxembourg: BANQUE DE LUXEMBOURG, Luxembourg

En Suisse: HSBC PRIVATE BANK (SUISSE) SA, Genève

En France: BANQUE OBC - ODIER BUNGENER COURVOISIER SA, Paris

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts coordonnés est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la SICAV.

II (00901/755/27)

Le Conseil d'Administration.

PRESTIGE LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 23.223.

Nous avons l'honneur, par la présente, de convoquer les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de votre SICAV qui se tiendra le 15 avril 2005 à 10.00 heures au Siège social de la Société, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat se terminant au 31 décembre 2004.
5. Elections statutaires:
 - Reconduction du mandat de Monsieur Pierre Dubourg, Monsieur Bruno Bottausci, Monsieur Hervé Delaunay en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.
 - Reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2006.
6. Divers

Nous vous informons que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer, et que les résolutions sont valablement prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Si vous souhaitez prendre part en personne à l'Assemblée, nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire part de votre intention deux jours francs au moins avant la date prévue.

Si vous ne pouvez assister à cette Assemblée, nous vous remercions de nous faire parvenir, au plus tard deux jours avant l'Assemblée, par fax puis par courrier, la procuration ci-jointe dûment complétée, signée et datée (Attn: Gaëlle Zuccaro, CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg - Fax: (+352) 47 67 45 44).

Luxembourg, le 15 mars 2005.

II (00854/755/31)

CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG.

GEVAPAN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 22.653.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 13 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00919/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

WSP INVESTMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.996.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 14 avril 2005 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00920/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

14252

EUROFUND'91, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.019.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la Société («l'Assemblée») qui se tiendra le 15 avril 2005 à 11.00 heures, au siège social de la Société et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la Société, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le conseil d'administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

II (00904/755/25)

Pour le Conseil d'Administration.

G.B.N., GLOBAL BUSINESS NETWORK, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 92.194.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 14 avril 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00921/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

HERA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 93.946.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 15 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
4. Affectation du résultat
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01059/584/20)

Le Conseil d'Administration.

14253

PUBLI EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 33.068.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 14 avril 2005 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00922/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

DEMETER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 22.421.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01053/584/23)

Le Conseil d'Administration.

BANKPYME STRATEGIC FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 42.534.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01056/584/23)

Le Conseil d'Administration.

14254

AQUA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 26.279.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 avril 2005 à 12.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Prospectus, les rapports annuels et semi-annuels de la Société sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la Société ainsi qu'auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles.

II (01054/584/25)

Le Conseil d'Administration.

ORION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.862.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 15 avril 2005 à 15.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01057/584/22)

Le Conseil d'Administration.

HELIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 58.180.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 13 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat

6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01058/584/22)

Le Conseil d'Administration.

STELLAR EUROPE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 102.885.

The shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *13 April 2005* at 14.00 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the financial statements as at 31 December 2004;
2. Approval of the reports of the Board of Directors and the statutory auditor;
3. Discharge to the directors and the statutory auditor;
4. Decision to take in accordance with article 100 of the law of 10 August 1915 regarding business companies;
5. Miscellaneous.

II (01068/1267/15)

The board of Directors.

PATRIMOINE INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 43.209.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique, a l'honneur de convoquer les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *13 avril 2005* à 15.00 heures, au Siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée;
2. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation des Bilan et Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 2004;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social se terminant au 31 décembre 2004;
6. Nominations statutaires:
 - Ratification de la cooptation de Monsieur Patrice de Larrard en qualité d'Administrateur, en date du 17 juillet 2004, en remplacement de Madame Christine Moser, démissionnaire.
 - Election de Monsieur Patrice de Larrard, en qualité d'Administrateur, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2006.
 - Renouvellement du mandat de MM. Philippe Zaouati et Christophe Lhote, en qualité d'Administrateurs de la Société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2006.
7. Mandat du Réviseur d'Entreprises:
 - Non-reconduction du mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société;
 - Election de DELOITTE S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2006;
 - Mandat est donné au Conseil d'Administration afin d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires en vue de la résiliation du mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres au siège social de la Société, au plus tard le 6 avril 2005.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, trois jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 31 décembre 2004 est à la disposition des actionnaires au Siège social de la Société.

II (01070/755/40)

Le Conseil d'Administration.

14256

GENERALPART, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.958.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les bureaux de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le 13 avril 2005 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2004.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004.
4. Affectation du bénéfice.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2004.
6. Nominations des Administrateurs.
7. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur, désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au moins cinq jours francs avant le 13 avril 2005 aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Pour des raisons d'organisation, nous serions obligés aux propriétaires d'actions nominatives désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, de bien vouloir manifester par écrit (lettre ou procuration) leur intention de prendre part au vote au moins cinq jours francs avant le 13 avril 2005.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

II (01076/584/27)

Le Conseil d'Administration.

LITOPRINT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 12 avril 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

II (01143/795/16)

Le Conseil d'Administration.